

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Groupe de haut niveau sur les pays
en développements insulaires
22-23 avril 1996

14 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

PROBLEMES COMMERCIAUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT
DES PAYS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES DES CARAIBES

Rapport établi par M. Dennis A. Pantin,
consultant de la CNUCED, maître de conférences
et Chef du Département des sciences économiques,
University of West Indies */

*/ Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues de la CNUCED ou de toute autre administration officielle. Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

E/CN.17/1996/IDC/Misc.1
UNCTAD/LLDC/IDC/Misc.1
GE.96-50259 (F)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s
INTRODUCTION	1 - 2
<u>Chapitre</u>	
I. RESULTATS COMMERCIAUX DES ECONOMIES CARAIBES INSULAIRES	3 - 8
II. PRINCIPAUX PROBLEMES COMMERCIAUX ET PERSPECTIVES DES PAYS CARAIBES INSULAIRES DANS LE CADRE DE LA LIBERALISATION DU COMMERCE	9 - 43
A. Evolution institutionnelle récente dans le système commercial international	11 - 12
B. Mondialisation	13 - 14
C. Les incidences du nouveau cadre commercial multilatéral sur les économies caraïbes insulaires	15 - 43
a) Accès aux marchés	16 - 18
b) Incidence particulière sur les Caraïbes	19 - 28
c) L'incidence des arrangements commerciaux sur la région caraïbe	29 - 38
i) ALENA	29 - 37
ii) Intégration économique de l'Europe	38
d) Observation générales	39 - 43
III. PORTEE D'UNE DIVERSIFICATION COMMERCIALE DURABLE DANS LES PAYS CARAIBES INSULAIRES EU EGARD A LA LIBERALISATION DU COMMERCE ET A LA MONDIALISATION	44 - 60
A. Quelques exemples de spécialisation commerciale dans les Caraïbes	44 - 46
B. Faits nouveaux par secteur	47 - 60
IV. COOPERATION COMMERCIALE REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE	61 - 73
A. CARICOM	61 - 69
B. Accord de libre-échange des Amériques (FTAA)	70
C. Association des Etats des Caraïbes	71
D. Le cas spécial de Cuba	72 - 73
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	74 - 84
A. Caractéristiques de l'insularité	75 - 80
B. Actions possibles	81 - 84

INTRODUCTION

1. Les perspectives économiques des pays caraïbes insulaires dépendent de leur capacité d'anticiper les chances et les menaces créées par des tendances exogènes dans le système commercial mondial. L'histoire économique de la région témoigne avec éloquence des coûts et avantages qu'ont entraînés pour elle des mutations antérieures du régime commercial mondial. Un certain nombre d'"ouragans" économiques se profilent actuellement à l'horizon. En fait, plusieurs économies caraïbes ont déjà perçu les signes avant-coureurs de turbulences atmosphériques croissantes.

2. Le chapitre I passe en revue les résultats commerciaux des pays caraïbes et met en évidence l'importance du commerce pour les performances économiques générales dans ces économies ouvertes, de faibles dimensions. Le chapitre II est consacré à la définition des principaux problèmes commerciaux et aux perspectives des pays caraïbes insulaires dans le cadre de la libéralisation du commerce. Le chapitre III aborde la question de l'ampleur d'une diversification durable du commerce, tandis que le chapitre IV traite de la question de la coopération régionale en vue d'exploiter les possibilités de commerce au service d'un développement économique durable. Le chapitre V renferme une conclusion et des recommandations préliminaires.

Chapitre I

RESULTATS COMMERCIAUX DES ECONOMIES CARAIBES INSULAIRES 1/

3. Les exportateurs caraïbes peuvent se classer en quatre catégories selon leurs principales exportations : produits agricoles, produits minéraux, tourisme et exportations hétérogènes. Parmi les pays dont les exportations proviennent essentiellement de l'agriculture figurent la Dominique, la Grenade, Cuba et Haïti. Les pays fortement tributaires des produits minéraux sont Trinité-et-Tobago, la Jamaïque et les Antilles néerlandaises, jusqu'en 1985. La contribution des minéraux et de l'agriculture aux exportations a relativement diminué. Aux Antilles néerlandaises, par exemple, la part des exportations des raffineries de pétrole dans les recettes totales d'exportation a fait une chute vertigineuse, passant de 48,5 % en 1980 à 1,2 % en 1990 2/. A Trinité-et-Tobago, la part du secteur pétrolier dans les recettes totales d'exportation est tombée de 73 % en 1980 à environ 50 % en 1993. A la Jamaïque, le secteur de la bauxite a diminué de moitié sa part des recettes totales d'exportation qui est passée de 52 % en 1980 à 22 % en 1993.

Tableau 1

Principaux produits exportés par les pays membres du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), par groupes de produits

GROUPE	PRODUIT	PRINCIPAUX EXPORTATEURS MEMBRES DU CDCC
Produits agricoles (non tropicaux)	- Huiles essentielles/matières grasses - Poissons/crevettes	- Cuba - Belize, Suriname, Guyana
Produits agricoles tropicaux	- Boissons - Epices (noix muscade, macis) - Riz, tabac - Sucre - Bananes - Fruits et légumes	- Trinité-et-Tobago - Grenade - Suriname, Guyana, République dominicaine, Trinité-et-Tobago - Belize, Cuba, Guyana, République dominicaine, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Barbade - Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Vincent, Jamaïque, Suriname - Cuba
Produits provenant de ressources naturelles	- Combustibles minéraux - Alumine/bauxite/aluminium - Or/argent/minerais	- Trinité-et-Tobago - Jamaïque, Suriname, Guyana - Guyana, Cuba, République dominicaine
Articles manufacturés	- Textiles/vêtements - Produits artisanaux - Produits chimiques	- Belize, Barbade - Haïti - Trinité-et-Tobago

Source : Shelton Nicholls, *An Overview of the Implications of the Uruguay Round for CDCC Member Countries* (novembre 1995).

4. Les pays caraïbes qui dépendent beaucoup du tourisme sont les Bahamas, la Barbade et, plus récemment, la Jamaïque et la République dominicaine. Le tourisme a augmenté sa contribution aux recettes totales d'exportation dans à peu près tous les pays caraïbes depuis 1980, à l'exception des Bahamas où sa part est tombée de 81 % en 1984 à 72 % en 1990. La Jamaïque et la République dominicaine peuvent se classer dans la catégorie hétérogène, le tourisme, les produits minéraux, l'agriculture et les articles manufacturés contribuant tous aux recettes d'exportation. Les données relatives à Haïti ne rendent pas pleinement compte des courants commerciaux sous-jacents depuis 1985, étant donné les bouleversements politiques qui ont marqué une grande partie de la décennie écoulée. Les chiffres de Cuba n'ont guère été disponibles pour la période qui a suivi 1987. Il est toutefois avéré que les exportations de sucre ont alors baissé, tandis que les recettes d'exportation provenant du tourisme et de l'industrie pharmaceutique augmentaient.

5. Une analyse plus détaillée par pays des résultats à l'exportation montre que les recettes d'exportation de Trinité-et-Tobago proviennent surtout du pétrole brut et des produits pétroliers 3/. Dans le cas de la Barbade, les principales exportations sont les services de tourisme, le sucre et les articles manufacturés (composants électroniques et vêtements). Pour la Jamaïque, les recettes d'exportation proviennent essentiellement du tourisme, des produits minéraux (bauxite et alumine), de l'agriculture (principalement sucre et bananes) et de quelques activités manufacturières de type assemblage (surtout vêtements). Pour les Bahamas, le tourisme a une importance prépondérante. La République dominicaine a des exportations analogues à celles de la Jamaïque : tourisme, sucre, café, cacao et quelques articles manufacturés (particulièrement vêtements). Les exportations de Haïti tendent aussi à se répartir entre tourisme, café, cacao et activités manufacturières de type assemblage.

6. A Cuba, le sucre a été l'exportation principale jusqu'en 1987. Depuis, toutefois, le tourisme et l'industrie pharmaceutique ont augmenté leur part, à cause, dans une certaine mesure, de la baisse de la production et des exportations de sucre. Jusqu'en 1985, les exportations des Antilles néerlandaises ont été dominées par les raffineries de pétrole offshore de Curaçao et Aruba (qui faisait alors partie de ce territoire). Depuis, le tourisme a pris beaucoup plus d'importance, surtout à Aruba, en même temps que les services financiers extraterritoriaux.

7. Antigua-et-Barbuda dépend du tourisme et de l'exportation de quelques articles manufacturés. A la Dominique, ce sont les produits agricoles, essentiellement les bananes, qui ont constitué en 1994 près de la moitié (47 %) des exportations totales de marchandises. Le cas de la Grenade est analogue à celui de la Dominique puisqu'y prédominent les exportations de produits agricoles, assortiment de bananes, noix muscade et macis, et cacao, chacun de ces produits ayant constitué environ 14 % des exportations de marchandises en 1992. A Saint-Kitts-et-Nevis, les recettes d'exportation proviennent principalement du sucre (37 % des marchandises exportées en 1992) et du tourisme. Celles de Sainte-Lucie dépendent surtout des bananes et du tourisme. Saint-Vincent-et-Grenadines tire ses recettes des produits agricoles, là encore essentiellement des bananes.

8. Les pays caraïbes dépendent économiquement d'autant plus du commerce que l'exportation d'un à trois types de biens ou services forme le gros de leurs recettes. En d'autres termes, la concentration des exportations est forte. Par exemple, la bauxite et l'alumine constituaient en 1994 78 % des exportations de marchandises de la Jamaïque, tandis que le pétrole et la pétrochimie représentaient une proportion analogue, soit 76 %, à Trinité-et-Tobago. Cette dépendance est encore confirmée par le rapport élevé commerce/PIB.

Tableau 2

**Principales exportations et importations de certains pays membres
du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)**

Pays	Principales exportations	% des exportations totales	Valeur en millions de dollars	Principales importations	% des importations totales	Valeur en millions de dollars
Antigua-et-Barbuda (1991)	Bananes			Articles manufacturés Biens d'équipement Produits alimentaires Produits chimiques et combustibles	26,50 14,10 68,50 14,30	69,60 36,90 179,70 37,40
Belize (1993)	Sucre Vêtements Concentrés d'agrumes Produits à base de poisson Bananes	29,00 14,20 9,80 9,20 8,40	41,50 20,30 14,00 13,20 12,10	Machines Produits alimentaires Combustibles Produits chimiques Autres articles manufacturés	27,70 20,00 13,30 10,30 35,60	67,80 49,00 32,50 25,10 87,00
Cuba (1994)	Sucre Minéraux Produits de la mer Fruits et légumes Produits pharmaceutiques	49,10 13,50 6,50 2,50 8,20	600,00 165,00 80,00 30,00 100,00	Produits alimentaires, boissons et tabac Matières premières Combustibles et lubrifiants Produits chimiques Machines et transports	17,00 3,30 29,30 6,40 19,40	720,00 140,00 1 240,00 270,00 820,00
Dominique (1994)	Bananes Savon	46,80 28,50	55,37 33,66	Articles manufacturés Biens d'équipement Produits alimentaires Produits chimiques et combustibles	24,20 25,80 23,80 9,10	28,50 30,40 28,10 10,70
Grenade (1992)	Noix muscade et macis Bananes Cacao	14,50 14,50 13,00	2,90 2,90 2,60	Articles manufacturés Biens d'équipement Produits alimentaires Produits chimiques et combustibles	19,40 15,20 35,50 10,50	21,20 16,60 38,90 11,50
Guyana (1993)	Sucre Or Bauxite Riz Crevettes	27,00 24,20 22,10 8,00 2,80	111,30 99,80 91,10 33,00 11,40	Biens d'équipement Autres biens intermédiaires Biens de consommation Combustibles et lubrifiants	34,90 26,60 21,30 16,70	169,30 128,90 103,10 80,80
Haiti (1993)	Café Cacao Huiles essentielles Articles manufacturés Articles artisanaux manufacturés	0,80 0,07 0,50 4,40 0,20	0,66 0,06 0,40 3,56 0,16	Produits alimentaires, boissons et tabac Hydrocarbures Huiles et matières grasses Produits chimiques Articles manufacturés Machines et matériel de transport	17,50 11,90 3,40 4,00 5,70 2,40	46,70 31,90 9,00 10,60 15,10 6,40

Tableau 2 (suite)

Pays	Principales exportations	% des exportations totales	Valeur en millions de dollars	Principales importations	% des importations totales	Valeur en millions de dollars
République dominicaine (1994)	Ferro-nickel Sucre brut Or et argent Café Cacao Tabac	28,60 18,50 3,00 9,90 8,80 2,80	181,10 117,10 18,90 62,70 55,50 17,60			
Jamaïque (1992)	Alumine Bauxite Sucre Bananes	44,70 8,40 7,80 3,80	471,10 88,80 82,50 39,60	Produits alimentaires Autres biens de consommation Combustibles Autres matières premières Matériaux de construction Matériel de transport Autres biens d'équipement	6,00 10,30 20,90 52,70 5,70 10,40 9,00	106,60 160,50 324,90 818,20 88,80 161,50 139,00
Saint-Kitts-et-Nevis (1992)	Sucre et mélasse	37,40	12,20	Articles manufacturés Biens d'équipement Produits alimentaires Produits chimiques et combustibles	20,70 19,20 29,00 10,40	20,20 18,70 28,30 10,10
Sainte-Lucie (1992)	Bananes	55,80	68,50	Articles manufacturés Biens d'équipement Produits alimentaires Produits chimiques et combustibles	27,40 13,90 35,20 1,30	74,40 37,60 95,50 3,60
Saint-Vincent (1992)	Bananes	48,40	37,50	Articles manufacturés Biens d'équipement Produits alimentaires Produits chimiques et combustibles	24,70 21,20 21,90 12,30	33,10 28,30 29,30 16,50
Suriname (1991)	Alumine Aluminium Crevettes Riz et produits à base de riz Bananes	75,60 11,60 8,80 5,80 2,60	261,70 40,10 30,40 19,90 9,10			
Barbade (1992)	Sucre, mélasse et rhum Produits chimiques Composants électroniques Vêtements	26,20 13,30 13,10 3,70	41,40 21,00 20,70 5,90	Machines Produits alimentaires et boissons Autres biens de consommation Matériaux de construction Produits chimiques Combustibles	17,90 21,10 10,90 6,20 6,80 6,40	83,00 98,20 50,80 28,80 31,50 29,80
Trinité-et-Tobago	Combustibles minéraux Produits chimiques Articles manufacturés Produits alimentaires (y compris sucre) Boissons et tabac	49,80 27,50 12,60 5,10 2,10	933,10 515,40 235,8 95,40 30,90	Produits alimentaires Articles manufacturés Machines et matériel de transport Produits chimiques	15,10 21,20 29,80 13,70	171,20 240,50 338,20 155,80

Source : Shelton Nicholls, *An Overview of the Implications of the Uruguay Round for CDCC Member Countries* (novembre 1995).

Chapitre II

PRINCIPAUX PROBLEMES COMMERCIAUX ET PERSPECTIVES DES PAYS CARAIBES INSULAIRES DANS LE CADRE DE LA LIBERALISATION DU COMMERCE

9. La plupart des grandes îles caraïbes 4/ se sont engagées dans une libéralisation du commerce du milieu à la fin des années 80, dans le cadre d'ensembles de critères à remplir en corrélation avec des accords d'ajustement structurel conclus avec des institutions multilatérales. La libéralisation a pour but de faire passer ces économies de stratégies introverties à des investissements productifs axés sur l'exportation. En principe, ce changement de structure doit accroître la compétitivité des économies caraïbes, contribuant ainsi à la diversification des exportations et à la création d'emplois. La transition entraîne cependant des coûts.

10. Cet effort de libéralisation s'est répercuté sur les secteurs censés à concurrencer les importations qui avaient été constitués aux termes de systèmes d'industrialisation devant remplacer les importations. Une étude de l'incidence probable d'une libéralisation unilatérale du commerce sur l'économie de Trinité-et-Tobago a abouti à cette estimation qu'environ 14 000 emplois directs dans le secteur manufacturier disparaîtraient d'ici à la fin de 1996 5/. Ce chiffre représenterait 35 % des 40 000 emplois du secteur manufacturier en 1992. Witter est arrivé à une conclusion analogue quant à l'incidence de la libéralisation du commerce sur l'économie jamaïcaine 6/. Après quelques mises en garde quant à l'exactitude des données, Witter conclut qu'environ 14 500 emplois, soit 23 % des emplois dans les grands établissements industriels, ou 11 % de l'emploi industriel total, seraient supprimés à bref délai (6 à 12 mois) après la date de l'étude (octobre 1992). Il apparaît également que le secteur industriel jamaïcain a perdu quelque 30 000 emplois entre 1990 et 1992. Or les pays caraïbes ressentent maintenant l'incidence de la libéralisation mondiale, effet des résultats du Cycle d'Uruguay, en particulier du côté des marchés qui avaient accordé un accès préférentiel à certaines des principales exportations de marchandises de la région.

A. Evolution institutionnelle récente dans le système commercial international

11. L'achèvement du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce représentent un changement radical dans le système commercial mondial. Le Cycle d'Uruguay marque un progrès substantiel par rapport aux cycles antérieurs de négociations sur le commerce mondial. L'Accord de l'OMC non seulement englobe l'agriculture et les textiles et vêtements, mais s'étend aussi aux services et mesures liées au commerce concernant à la fois les investissements et la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux obstacles non tarifaires.

12. Les principaux pays de l'OCDE avaient devancé la conclusion du Cycle d'Uruguay en formant des blocs régionaux. En Europe occidentale, il s'est agi de la transformation rapide de la Communauté économique européenne en une région économique sans frontières, après plusieurs décennies de régionalisme progressif. En Amérique du Nord, l'Accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Canada (ALENA) s'est élargi avec l'inclusion du Mexique.

Il existe maintenant une entente, en principe, pour créer un Accord de libre-échange des Amériques (FTAA) d'ici à l'année 2005. Un bloc régional est aussi en formation entre les pays riverains du Pacifique. D'autres efforts sont en cours pour constituer des groupements économiques régionaux ailleurs, y compris dans les Amériques 7/.

B. Mondialisation

13. La mondialisation peut se définir comme l'institutionnalisation de l'économie mondiale de marché ouverte, sous l'impulsion de l'évolution technologique. Les connaissances scientifiques et technologiques deviendront de plus en plus les facteurs déterminants de la compétitivité dans l'économie mondialisée. L'exemple le plus concret est celui des technologies de l'information, qui débouchent sur l'automatisation de nombreuses activités autrefois manuelles. La révolution des technologies de l'information aboutit aussi, à travers la télévision par réseaux câblés et satellites, à une véritable offensive de commercialisation, non seulement de produits, mais aussi de normes culturelles métropolitaines dans toutes les Caraïbes.

14. A un niveau plus général, la mondialisation signifie l'intégration de la production (y compris des services) à travers les frontières artificielles de l'Etat-nation. C'est une manifestation, plus large du point de vue géographique, des pressions que des entreprises plus compétitives exercent sur d'autres à l'intérieur d'un marché national. Il sera de plus en plus difficile aux entreprises d'un pays, quel qu'il soit, de négliger les pressions de la concurrence qui se font sentir sur de vastes espaces géographiques, à mesure que les tendances à la mondialisation créent, dans le pays et à l'étranger, dans les milieux d'affaire et chez les consommateurs, de puissants intérêts hostiles à un recours au protectionnisme. La mondialisation influencera par conséquent l'assise concurrentielle des exportations caraïbes (en particulier de celles qui proviennent d'une main-d'oeuvre bon marché et peu qualifiée), tout en accentuant la concurrence faite aux industries qui devaient remplacer les importations.

C. Les incidences du nouveau cadre commercial multilatéral sur les économies caraïbes insulaires

15. Ainsi que le fait observer la Banque mondiale, "il n'y a pas unanimité quant à la manière de mesurer convenablement la libéralisation" 8/. Une étude, faite à la demande du secrétariat de la CARICOM, au sujet de l'incidence probable du Cycle d'Uruguay sur les pays membres de la CARICOM, aboutit à une conclusion analogue : "Il est difficile aux Etats membres de la CARICOM de quantifier les avantages résultant du Cycle d'Uruguay. Les modèles économiques appliqués pour estimer les changements projetés dépendent de nombreuses hypothèses. Bien qu'ils soient raisonnablement valables au niveau du commerce mondial dans son ensemble, leur utilité se limite à quelques pays, tels que les grandes puissances économiques, et aux principales marchandises mises sur le marché. Les avantages et coûts du Cycle d'Uruguay pour les Etats membres de la CARICOM doivent être analysés et interpolés indirectement, à l'aide de prévisions pour ces grands partenaires commerciaux et les principaux biens, marchandises et services dont ils font commerce" 9/.

a) Accès aux marchés

16. La Banque mondiale a émis l'avis que le Cycle d'Uruguay déclencherà, entre 1985 et 2005, un survoltage du commerce mondial, profitant ainsi à tous les participants 10/. Greenway et Milner ont essayé de projeter l'incidence du Cycle d'Uruguay sur les pays en développement du Commonwealth, englobant ainsi les pays caraïbes anglophones 11/. Ces auteurs ont enregistré la réduction tarifaire en pourcentage sur les produits dont l'exportation intéresse actuellement beaucoup les pays en développement du Commonwealth, y compris les pays caraïbes. Ils ont observé l'influence, sur l'accès aux marchés, des réductions tarifaires découlant du Cycle d'Uruguay pour des groupes de produits plus spécifiques présentant un intérêt pour les pays en développement du Commonwealth et leurs conclusions sont maintenant résumées ci-après.

17. Les droits de douane relevant de la clause NPF diminueront en moyenne de 40 % sur les produits tropicaux, de 50 % sur les produits tropicaux non agricoles et de 20 % sur les produits provenant de ressources naturelles. L'inconvénient de cette situation pour les pays en développement du Commonwealth et, en particulier, pour les pays caraïbes, c'est que, comme ce sont des réductions tarifaires globales, les marges préférentielles accordées au titre de la Convention de Lomé et du système généralisé de préférences vont naturellement s'amenuiser. Greenway et Milner citent des calculs du GATT selon lesquels les marges préférentielles diminueront de 82 % dans le cas du Canada, de 61 % pour le Japon, de 50 % pour les Etats-Unis et de 32 % pour la Communauté économique européenne, ces baisses étant concentrées dans le secteur agricole.

18. Le Cycle d'Uruguay a réussi à s'étendre aux textiles et aux vêtements pour la première fois depuis que les pays industrialisés ont institué les Accords multifibres, il y a une trentaine d'années, afin de protéger leurs industries nationales contre les importations. Toutefois, la libéralisation en matière de textiles et de vêtements s'échelonnera sur 10 années 12/.

b) Incidence particulière sur les Caraïbes 13/

19. Dans son étude, Davenport envisage l'incidence du Cycle d'Uruguay sur les pays caraïbes anglophones 14/. Il relève ce qui suit : "Le manque à gagner total pour les exportations des pays caraïbes du Commonwealth est estimé à 150 millions de dollars, dont 63 millions pour la Jamaïque, 32 millions pour les Bahamas et 24 millions pour Trinité-et-Tobago. En volume, la perte totale résultant du détournement des courants d'échanges, abstraction faite des gains dus à la création de courants commerciaux, atteint 57 millions de dollars, soit l'équivalent de 2,9 % des exportations à destination de l'OCDE en 1992... Les pays caraïbes extérieurs au Commonwealth, en particulier la République dominicaine, sont lésés dans des proportions à peu près analogues à cause de leurs exportations de métaux et de minéraux, de cuir et de chaussures, de matériel électrique et d'autres produits industriels."

20. Ce résultat paraît probable étant donné l'incidence des modifications de tarif essentiellement sur les marchandises caraïbes bénéficiant de préférences et la hausse prévue du prix des produits agricoles de la zone tempérée par suite de la réduction de la protection et de l'octroi de subventions à ces derniers produits. Les deux produits les plus importants qui risquent de subir le contrecoup négatif du Cycle d'Uruguay sont les bananes et le sucre.

21. La production de bananes a puissamment contribué à l'équilibre économique de quelques îles caraïbes, ainsi que de pays d'Amérique du Sud et du Centre. Les bananes constituaient en 1992 69 % des exportations de marchandises de la Dominique, 59 % de celles de Sainte-Lucie et 42 % de celles de Saint-Vincent, tandis que les proportions étaient, la même année, de 36 % au Honduras, de 29 % au Panama et de 20 % au Costa Rica. L'industrie bananière dans les Caraïbes est aux mains de petits exploitants. A la Dominique, 69 % des bananeraies ont moins de 40 ares; à Sainte-Lucie, la proportion est également de 69 % et à Saint-Vincent de 61 %.

22. La majeure partie des bananes des pays caraïbes et américains anglophones et hispanophones est expédiée vers l'Europe. En juillet 1993, la Communauté européenne/Union européenne disposait de trois sources principales d'approvisionnement en bananes : i) les bananes cultivées et vendues dans l'Union européenne elle-même; ii) les bananes ACP fournies, pour l'essentiel, par les Caraïbes (8,8 %) et l'Afrique (5,7 %); iii) les bananes de producteurs latino-américains qui possédaient de 62,3 % du marché. Ces chiffres montrent à l'évidence que les pays latino-américains producteurs de bananes sont les premiers fournisseurs du marché européen, lequel peut se subdiviser en trois marchés secondaires : i) un marché préférentiel en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie; ii) un marché hors taxe en Allemagne; iii) un marché soumis à un droit de 20 % dans les pays du BENELUX, c'est-à-dire Belgique, Pays-Bas et Luxembourg.

23. L'accès au marché préférentiel s'explique essentiellement par le fait que, bien que les pays caraïbes, en particulier les pays anglophones, aient été, depuis longtemps, exportateurs nets de bananes vers l'Union européenne, les coûts de production y sont relativement hauts : "La productivité et les niveaux qualitatifs sont plus élevés en Amérique latine en raison d'un climat, d'une topographie et de sols plus favorables. C'est pourquoi les fournisseurs de loin les plus importants de la banane sur le marché international sont les exportateurs d'Amérique centrale et sud-américaine, couramment qualifiés de "fournisseurs de bananes dollar" ^{15/}. Au 1er juillet 1993, les régimes commerciaux existants pour l'approvisionnement en bananes ont fait place à ce qui est maintenant dénommé le "nouveau régime applicable à la banane". Les éléments principaux en sont les suivants :

- des contingents de base en franchise pour les bananes ACP, de montants qui ne soient pas inférieurs à ceux des expéditions traditionnelles;
- un droit de douane prélevé sur les importations de bananes en provenance d'Amérique latine jusqu'à concurrence d'un contingent forfaitaire de 2 millions de tonnes, à raison de 100 ECU par tonne, et un droit de 850 ECU par tonne sur les importations dépassant ce niveau;
- une limite imposée à l'entrée des bananes d'Amérique latine dans l'Union européenne si les approvisionnements traditionnels ACP et DOM sont perturbés.

24. Les préoccupations exprimées par les producteurs latino-américains quant aux modalités et conditions énoncées dans le nouveau régime ont finalement conduit à l'adoption d'un accord qui porterait leur contingent, dans le cadre de ce régime, de 2 millions à 2,1 millions de tonnes en 1994, puis à 2,2 millions de tonnes en 1995. Cet "Accord-cadre" (en fait, un additif au nouveau régime) est entré en vigueur le 1er janvier 1995. Le GATT a servi d'instance de recours aux producteurs latino-américains mécontents des conditions prescrites dans le nouveau régime. Dans une décision d'un groupe du GATT publiée le 11 février 1994, le nouveau régime a été condamné comme discriminatoire et incompatible avec le GATT. Le groupe a invité l'Union européenne à abolir ce régime.

25. Pour les producteurs de bananes de la CARICOM, toute réduction des préférences, du fait de la mise en oeuvre du Cycle d'Uruguay, pourrait avoir de graves répercussions économiques. Dans l'immédiat, les producteurs de la CARICOM devront rivaliser avec les "bananes dollar" meilleur marché produites par les Latino-Américains. Devant cette situation, l'Union européenne a proposé une aide directe pour améliorer la qualité des bananes fournies par les producteurs ACP. Cette proposition n'a pas encore été approuvée et il se peut que plusieurs Etats membres de l'Union européenne s'opposent à sa ratification, étant donné la politique "préférentielle" dont les pays ACP jouissent actuellement. Le nouveau régime restera en vigueur jusqu'en 2002, année où l'on espère que les producteurs de la CARICOM seront en mesure de rivaliser avantageusement avec les producteurs plus efficaces d'Amérique latine.

26. Pour ce qui est du sucre, les pays caraïbes ont exporté en 1992 environ 539 000 tonnes à destination de la Communauté économique européenne et des Etats-Unis considérés ensemble. Les principaux pays producteurs de sucre parmi les Iles Caraïbes sont la Jamaïque, Trinité-et-Tobago, la Barbade, Saint-Kitts-et-Nevis, la République dominicaine et Cuba. Les principaux exportateurs de sucre de la CARICOM ont exporté environ 2,24 millions de tonnes de sucre, d'une valeur brute de 997,5 millions de dollars, entre 1985 et 1990. Les recettes d'exportation combinée du sucre et de la mélasse pendant la même période ont atteint 1 029,5 millions de dollars, 97 % de sucre et 3 % de mélasse. Le sucre et la mélasse continuent à représenter une proportion notable de la production et des exportations de produits agricoles, ainsi qu'un nombre important d'emplois, dans certaines économies insulaires caraïbes. Les exportations de sucre, par rapport à la production agricole, ont été de 35 % à la Jamaïque et de 32 % à la Barbade. Leur exportation prédomine dans les exportations agricoles totales de ces pays et atteint jusqu'à 95 % du total à la Barbade. Le sucre et la mélasse ont également représenté 17 % des ventes nationales de la Barbade.

27. Les producteurs caraïbes de sucre dépendent depuis longtemps de l'accès préférentiel à des marchés métropolitains. Les exportations de sucre sont essentiellement destinées aux marchés de la Communauté économique européenne et des Etats-Unis et la plupart des exportateurs caraïbes de sucre bénéficient du contingent prévu dans le Protocole communautaire sur le sucre. Cet instrument garantit pour le sucre caraïbe des prix préférentiels, fixés en fonction des prix du sucre de fabrication nationale dans la Communauté économique européenne. De la sorte, le Protocole sur le sucre a assuré aux pays caraïbes producteurs de sucre des recettes d'exportation régulières.

28. Aux termes du même protocole, la Communauté avait en outre accepté d'acheter des quantités déterminées de sucre à certains pays caraïbes, dont la Jamaïque, chaque année pendant la durée d'application de la Convention IV de Lomé. Toutefois, la récente harmonisation du marché communautaire a menacé le maintien des prix préférentiels dont les exportateurs caraïbes de sucre jouissent actuellement. Davenport a estimé que le Cycle d'Uruguay entraînera une réduction nette des recettes d'exportation d'environ 21 millions de dollars, la République dominicaine enregistrant un gain appréciable face à des manques à gagner pour la plupart des autres pays caraïbes exportateurs de sucre 16/.

c) L'incidence des arrangements commerciaux régionaux sur la région caraïbe

i) ALENA

29. Les Etats-Unis sont le principal marché d'exportation de la CARICOM. Les exportations de la CARICOM vers les Etats-Unis sont passées de 1 927 millions de dollars en 1988 (36 % des exportations totales de la CARICOM) à 2 494 millions de dollars (44 % des exportations totales) en 1994. Environ un tiers des importations de la CARICOM viennent des Etats-Unis. Quelques études générales ont visé à calculer des projections de l'incidence, sur les pays caraïbes par rapport au Mexique, du déplacement, par l'ALENA, du commerce et des investissements.

30. Rodriguez note que les pays bénéficiaires de la Caribbean Basin Initiative (CBI) jouissent d'un accès préférentiel par rapport au Mexique pour 7 % seulement des exportations de la CBI vers les Etats-Unis et que les dispositions de l'ALENA risquent de désavantager 60 % des exportations à destination des Etats-Unis en provenance des pays caraïbes du point de vue des obstacles tarifaires et non tarifaires 17/. Rodriguez note en outre que l'ALENA accentue l'attrait du Mexique pour les investisseurs étrangers, cela pour deux raisons : "Premièrement, les concessions faites au Mexique seront octroyées sur une base contractuelle ALE, qui est plus sûre que les concessions unilatérales de la CBI. Deuxièmement, les investisseurs connaîtront dès le départ le résultat d'un renforcement des concessions et agiront en conséquence". Plusieurs études récentes ont également examiné plus en détail les incidences potentielles de l'ALENA pour les Caraïbes 18/. Les deux secteurs d'exportation les plus importants des Caraïbes qui semblent devoir pâtir de l'ALENA sont les textiles/vêtements et les produits agro-alimentaires 19/.

31. Le sous-secteur des vêtements et des textiles est extrêmement important pour les pays caraïbes du point de vue de l'emploi, des recettes en devises et de sa contribution au PIB. Dans les exportations de vêtements de la CARICOM, la Jamaïque vient en tête. Elle comptait en 1994 322 fabriques enregistrées de vêtements. Le sous-secteur représente environ 5 % du PIB total du secteur industriel jamaïcain, ce qui équivaut à près de 1 % du PIB national. Le principal marché de ces exportations est celui des Etats-Unis (80 %), le Canada, l'Europe et les Caraïbes accueillant les 20 % restants. Entre 1989 et 1993, la contribution brute en devises du sous-secteur à l'économie jamaïcaine a atteint 1 667 millions de dollars (environ 31 % des exportations totales de marchandises). Le sous-secteur emploie approximativement 36 % de la population active dans le secteur industriel (95 000 en 1993).

Sa place parmi les principaux indicateurs économiques de la Jamaïque est à peu près la même en République dominicaine. La Barbade et Trinité-et-Tobago sont aussi des exportateurs assez importants de vêtements.

32. L'ALENA prévoit la suppression des droits à l'importation et l'abaissement des obstacles non tarifaires aux exportations de textiles et vêtements (en provenance du Mexique). On a émis l'avis que ces dispositions risquaient de faire doublement du tort aux producteurs de vêtements et de textiles de la CARICOM. D'une part, l'accès plus large et plus facile aux marchés pour les vêtements et textiles mexicains dans des conditions préférentielles pourrait évincer les exportations vêtements/textiles de la CARICOM au profit des producteurs mexicains. D'autre part, en moyenne, les coûts de la main-d'oeuvre mexicaine dans l'industrie du vêtement sont d'environ 27 % inférieurs à la moyenne de la CARICOM, qui est de 1,12 dollar l'heure. De ce fait, les fabricants de vêtements qui produisent beaucoup à bas prix auront peut-être davantage intérêt, du point de vue de la concurrence au niveau des coûts, à ouvrir des ateliers au Mexique, et non dans des pays caraïbes comme la Jamaïque 20/ ou Sainte-Lucie.

33. Davenport (1995) en tire des conclusions, fondées sur un modèle commercial d'équilibre partiel, concernant les exportations de vêtements, et calcule par projections un détournement du commerce de vêtements de 3,5 % (entre 13,1 millions de dollars et 17,6 millions de dollars). Il estime que le secteur où l'infléchissement sera sans doute le plus marqué est celui des vêtements, en particulier des exportations en provenance de la Jamaïque. Evans (1995) aboutit à des conclusions analogues. Il semble y avoir déjà quelques indices d'un détournement du commerce de vêtements au détriment de la CARICOM et d'autres pays CBI au profit du Mexique. Pendant les six premiers mois de 1994, les importations de vêtements 807 A en provenance du Mexique à destination du marché des Etats-Unis ont augmenté de 183 % (passant de 304 millions de dollars en 1993 à 860 millions de dollars en 1994), tandis que le même type d'importations en provenance de pays CBI baissait de 2 %. Il faut comparer cette baisse au taux annuel moyen de croissance qui était de 22 à 24 % avant la mise en oeuvre de l'ALENA.

34. Le sous-secteur de l'industrie agro-alimentaire est également assez développé dans les Caraïbes. Les produits les plus importants sont le sucre et les agrumes. L'industrie des agrumes vient au second rang des sources de recettes en devises. Entre 1985 et 1990, la valeur totale du jus d'orange exporté par les membres de la CARICOM s'est chiffrée à 86,15 millions de dollars, tandis que celle du jus de pamplemousse et de concentrés atteignait 31,32 millions de dollars, soit une contribution totale aux recettes en devises de 117,47 millions de dollars. Une grande partie de ces produits d'agrumes va vers les Etats-Unis, en même temps qu'une certaine proportion des exportations de sucre.

35. Dans le courant des six premières années de l'ALENA, les Etats-Unis abaisseront de 15 % leurs droits de douane sur les importations de sucre en provenance du Mexique, après quoi les droits restants sur le sucre deviendront nuls. Evans (1995) pense que les importations de sucre en franchise en provenance du Mexique n'auront sans doute pas d'influence négative sur le commerce du sucre de la CARICOM avec les Etats-Unis. Il se fonde sur le fait que le Canada n'est pas exportateur de sucre, alors que les Etats-Unis et le Mexique en sont importateurs nets.

36. Pour les agrumes, la Jamaïque et les Bahamas figurent parmi les principaux exportateurs de la CARICOM vers les Etats-Unis et le Canada. La Jamaïque exporte du jus d'orange concentré surgelé, des pamplemousses, clémentines et mandarines frais vers les Etats-Unis. Aux termes de l'ALENA, les droits de douane sur les agrumes seront progressivement supprimés en cinq à dix ans. En outre, on attend un accroissement des investissements des Etats-Unis dans l'industrie mexicaine des agrumes, étant donné les coûts salariaux plus faibles au Mexique et le fait que la culture des agrumes demande beaucoup de main-d'oeuvre.

37. Davenport (1995) estime que les exportations caraïbes de produits agricoles bruts ou transformés à destination de l'Amérique du Nord ne seront guère influencées par l'ALENA. Si incidence il y a, elle se fera surtout sentir par le biais d'investissements dans les industries agroalimentaires du Mexique, ce qui pourrait faire du tort à l'industrie caraïbe dans un certain nombre de secteurs, dont celui de l'éthanol. La Jamaïque a exporté en 1992 environ 9 millions de dollars d'éthanol vers les Etats-Unis. Ces ventes pourraient être compromises par une baisse des coûts due à des investissements supplémentaires et à des économies d'échelle dans l'industrie mexicaine qui est plus vaste.

ii) Intégration économique de l'Europe

38. Stevens s'est efforcé d'établir des projections de l'incidence de l'intégration économique européenne sur les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique bénéficiaires de la Convention de Lomé 21/. Robertson s'est également efforcé d'établir des projections pour les petits Etats insulaires, dont les Caraïbes 22/. Stevens et Robertson concluent, l'un et l'autre, que l'approfondissement de la libéralisation en Europe occidentale aura des effets négatifs directs sur les Caraïbes dans leurs domaines actuels d'accès préférentiel. Stevenson note à ce propos ce qui suit : "Alors que les nouveaux pays industriels peuvent redouter une 'forteresse Europe', le grand danger pour les Caraïbes est exactement l'inverse : le démantèlement de la forteresse !". Les exportations caraïbes de bananes et de sucre en provenance des Caraïbes anglophones semblent les plus menacées pour les raisons exposées plus haut 23/.

d) Observations générales

39. La réaction d'un pays, quel qu'il soit, à des changements négociés dans le régime commercial mondial peut être évaluée par rapport à trois phases consécutives. La première est celle des réactions avant l'ouverture de négociations. La deuxième a trait au déroulement effectif de la négociation du changement, par exemple, la participation active au Cycle d'Uruguay. La troisième réaction concerne les incidences résultant de la mise en place des changements négociés dans le régime commercial mondial, dont le Cycle d'Uruguay est le meilleur exemple. Pour évaluer les réactions des pays caraïbes à ces trois moments, on peut chercher à déterminer si elles se sont manifestées aux niveaux national, sous-régional ou régional.

40. Dans le cadre de cette évaluation, les réactions des pays caraïbes prêtent à plusieurs observations générales 24/. Premièrement, les pays caraïbes ont eu une présence très limitée pendant les deux premières phases du Cycle d'Uruguay. La plupart n'y ont pas activement participé. Dans la CARICOM, par exemple, rares sont ceux qui ont à Genève des missions diplomatiques permanentes 25/.

41. Deuxièmement, depuis l'achèvement du Cycle d'Uruguay, les pays caraïbes ont essayé de se conformer au calendrier de demandes de notification à l'OMC concernant la mise en oeuvre des concessions. Ils n'ont donc pas eu le temps d'étudier tous les accords du Cycle sous l'angle de leurs incidences à long terme et des initiatives concrètes envisagées. Dans deux pays caraïbes où des entrevues ont eu lieu, des équipes interministérielles ont été chargées d'étudier différents aspects de la structure de l'OMC relevant de la compétence des ministères en cause. Troisièmement, à l'exception peut-être de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, les actions concrètes se sont surtout manifestées au niveau national. Tel semble certainement avoir été le cas lors des deux premières phases. La coopération régionale a été plus marquée dans le cas des accords de la Convention de Lomé parce que la Communauté économique européenne avait insisté pour traiter avec les groupements régionaux d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. A la réunion de 1995 tenue à Denver (Colorado) sur l'Accord de libre-échange des Amériques, la coopération régionale a été plus serrée. Dans la phase actuelle, qui fait suite au Cycle d'Uruguay, le secrétariat de la CARICOM a commencé à chercher à coordonner les réponses de ses membres aux prescriptions de l'OMC.

42. L'observation la plus frappante à faire à ce dernier sujet, c'est peut-être que la capacité des fonctionnaires des administrations de réagir effectivement semble dépassée. Ceux qui sont affectés aux questions de politique commerciale sont généralement peu nombreux et il n'est pas toujours facile de retenir ceux qui ont acquis une certaine expérience dans ce domaine. Ces quelques fonctionnaires qui, dans la plupart des pays caraïbes, sont parfois moins de cinq, sont responsables de suivre concrètement toute la gamme des questions se rapportant au commerce. Il y a forcément un manque d'orientation, d'attention aux détails et de capacité de prévision. En outre, quelques-unes des conditions techniques à réunir pour faire face aux engagements vis-à-vis de l'OMC ne sont pas nécessairement remplies par les fonctionnaires en question, qui sont en majorité économistes, alors que beaucoup des problèmes sont juridiques, voire scientifiques (par exemple, prescriptions phytosanitaires) 26/.

43. Le secteur privé dans la région n'a pas pris une part active à l'élaboration de positions nationales ou régionales sur ces questions commerciales, que ce soit du point de vue consultatif ou de celui de l'action. Il y a toutefois eu certaines différences nationales dans la présence du secteur des affaires parmi les délégations nationales aux réunions internationales sur la politique commerciale. Il en va de même de la participation du secteur privé à la suite donnée aux obligations découlant du Cycle d'Uruguay. En outre, le secteur privé régional apparaît, dans l'ensemble, peu au courant des détails du nouveau cadre commercial international. En fait, les représentants du secteur privé qui ont été interrogés ne semblaient pas connaître toute la gamme des engagements nationaux résultant du Cycle d'Uruguay. Les représentants du secteur public appartenant au Ministère du commerce, par exemple, sont mieux informés des incidences et des calendriers de la mise en oeuvre que le secteur privé. Dans ce dernier, la plupart des personnes interrogées n'avaient apparemment guère de connaissances précises des conséquences du Cycle d'Uruguay du point de vue des prescriptions générales telles que la consolidation des droits de douane et, plus encore, d'incidences plus spécifiques pour des secteurs ou des produits. Le secteur privé semble partir de l'idée que certains produits ou secteurs vont vraisemblablement rester rentables.

Chapitre III

PORTEE D'UNE DIVERSIFICATION COMMERCIALE DURABLE DANS LES PAYS CARAIBES INSULAIRES EU EGARD A LA LIBERALISATION DU COMMERCE ET A LA MONDIALISATION

A. Quelques exemples de spécialisation commerciale dans les Caraïbes

44. Le commerce caraïbe appelle un certain nombre de réflexions. Premièrement, du point de vue historique, les économies caraïbes après la découverte des Amériques ont été l'archétype d'économies vivant de l'exportation qui, selon la formule consacrée, "produisaient ce qu'elles ne consommaient pas et consommaient ce qu'elles ne produisaient pas". En ce sens, il y avait virtuellement corrélation parfaite entre le commerce et la production totale. Deuxièmement, les économies caraïbes ont commencé à se spécialiser dans la production de produits primaires pour l'exportation, d'abord le sucre de canne, suivi plus tard d'autres productions agricoles, puis de minéraux tels que la bauxite et le pétrole. Troisièmement, après la déclaration du libre-échange du sucre par l'Angleterre, au XIXe siècle, une proportion appréciable de la production caraïbe est devenue tributaire d'un accès préférentiel aux marchés métropolitains. Quatrièmement, les tentatives de diversification après la deuxième guerre mondiale et surtout après l'indépendance politique ont généralement échoué en raison d'un préjugé favorable à une industrialisation rapide destinée à remplacer les importations. Cinquièmement, la plupart des pays caraïbes ont rapidement libéralisé leur économie à partir du début des années 80 dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, avec l'appui des institutions multilatérales. Les nouvelles stratégies tournées vers l'exportation reposaient sur l'attrait d'une main-d'oeuvre bon marché pour les investisseurs, en particulier les étrangers, la spécialisation dans une production exportable à forte intensité de main-d'oeuvre et relativement peu qualifiée ou dans le tourisme.

45. A la fin du XXe siècle, les économies caraïbes sont encore dominées, en ce qui concerne leurs recettes d'exportation et, par conséquent, leurs perspectives économiques, par le sort de secteurs qui sont tributaires d'un accès préférentiel. C'est le cas non pas simplement du secteur agricole, mais aussi de certaines des nouvelles activités grosses consommatrices de main-d'oeuvre, surtout dans le domaine des vêtements. Mais ce n'est évidemment pas tout. Le tourisme est devenu un secteur dynamique, qui peut soutenir la concurrence sur le plan international. Le tourisme écoculturel en est un volet modeste, mais en croissance rapide. Il y a aussi quelques investissements en aval, certainement dans des produits à base de gaz naturel à Trinité-et-Tobago.

46. Profitant de la libéralisation du commerce, quelques industriels ont fait preuve de beaucoup d'imagination pour trouver des créneaux à l'échelle du continent américain, voire plus loin. Les industries de traitement de l'information ont pris un essor rapide. C'est dans ce contexte - libéralisation du commerce et mondialisation - que la portée d'une diversification durable du commerce dans les pays caraïbes insulaires est brièvement examinée ci-après.

B. Faits nouveaux par secteur

47. Le potentiel de renseignements sur les produits à base de substances biologiques est abondant dans les Caraïbes 27/. Des indications fortuites font apparaître des débouchés. Le café "Blue Mountain" de la Jamaïque et toute une série de spiritueux et produits analogues sont déjà sur le marché international. Dans un cas, il apparaît que 20 % des ventes de l'entreprise vont à l'exportation 28/. Un autre entrepreneur et innovateur à Trinité-et-Tobago a pu prendre pied sur des marchés pour y vendre des cosmétiques à base d'herbes et espère porter ses ventes à l'étranger de 27 % en 1995 à 40 % 29/.

48. Un autre secteur intéressant est celui du traitement de l'information. En mars 1996, on estimait que 7 500 personnes étaient employées par environ 74 sociétés dans l'industrie de traitement de l'information axée sur l'exportation dans les Caraïbes. En 1992/93, le chiffre était d'environ 5 000. Pour autant que ces estimations reposent sur des enquêtes comparables, il est probable que, dans les deux à trois années à venir, l'emploi dans ce secteur augmentera de 50 %. L'industrie est concentrée dans trois pays caraïbes : Jamaïque, Barbade et République dominicaine, représentant ensemble 90 % du nombre total d'entreprises et de l'emploi dans la région. La Jamaïque possède le plus grand nombre d'entreprises (82 %) et d'emplois (47 %).

49. Le traitement des données est le type le plus courant d'activité de traitement de l'information dans les Caraïbes, et les Etats-Unis sont le principal marché de destination. En mars 1995, on comptait à la Barbade environ 32 entreprises de traitement de l'information, dont 14 (dix en 1988) exportaient. A la Barbade, le nombre d'emplois créés par l'industrie de traitement des données exportatrice a augmenté de 141 % pendant la période 1988-1994, passant de 947 à 2 282. Le secteur du traitement de l'information à la Barbade a aussi enregistré une part croissante de l'emploi dans le secteur manufacturier avec lequel il est regroupé dans les sources officielles de données. Sa part est passée de 12 % en 1988 à une pointe de 24 % en 1992 avant de baisser un peu jusqu'à 17 % en 1994.

50. A la Jamaïque, le nombre d'entreprises de traitement des données travaillant pour l'exportation est passé de 2 en 1986 à 29 en 1989, pour tomber à 20 en 1991 et remonter à 49 à la fin de 1993. Le nombre d'emplois a également augmenté pendant la période considérée, passant de 300 à un peu plus de 3 000. L'investissement dans le secteur a été estimé à 100 millions de dollars entre 1984 et 1989. Les recettes nettes en devises de ce secteur à la Jamaïque sont passées, selon les estimations, de 1,5 million de dollars en 1986 à 17 millions de dollars en 1991.

51. L'industrie de traitement des données exportatrice est d'implantation plus récente dans le reste des Caraïbes orientales et compte seulement quelques entreprises à Trinité-et-Tobago, à la Grenade et à Sainte-Lucie. On signale en outre deux grandes entreprises en République dominicaine, dont l'une est une filiale d'American Airlines, qui exploite aussi la plus grande entreprise de la Barbade.

52. Le tourisme a été le principal secteur dynamique des Caraïbes pendant la dernière décennie. Environ 14 millions de touristes ont visité les Caraïbes en 1994, dépensant environ 11 668 millions de dollars. Mais le marché lui-même

est en train d'évoluer, les goûts du consommateur passant du tourisme de masse au tourisme spécialisé. L'écotourisme est le créneau dans lequel les Caraïbes ont certaines possibilités. Les pays ont cherché à ajouter des éléments d'écotourisme à leurs attractions touristiques existantes. L'un des principaux indices d'une tendance croissante à l'écotourisme est la création de réserves naturelles, en mer ou sur terre. Une enquête effectuée en 1994 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement renferme, dans son tableau 19, quelques détails montrant qu'il y avait dans les 10 îles caraïbes considérées 46 sites terrestres protégés, 9 régions côtières protégées et 7 sites de protection du milieu marin.

53. Dans son enquête, le PNUE a cherché aussi à se faire une idée de la popularité des différentes destinations. Bien qu'il ne donne pas de détails concernant la Barbade, il est avéré que deux de ses principales attractions touristiques sont les Harrison Caves et un sous-marin qui permet d'observer la faune et la flore marines. A Tobago, le récif de Buccoo est un site très intéressant, qui attire environ 40 000 visiteurs par an 30/. A Trinité, la Réserve naturelle d'Asa Wright et la Réserve de gibier de Point-a-Pierre ont maintenant une réputation internationale. Le PNUE a cherché aussi, après son enquête, à présenter des plans de mise en valeur.

54. Un autre secteur en expansion, qui se rattache quelque peu au tourisme, est celui de l'exportation de musique caraïbe 31/. A la Jamaïque, les exportations d'enregistrements et de partitions se sont chiffrées à 1 million de dollars entre 1988 et 1994; la succession de Bob Marley perçoit des droits d'auteur de 250 000 dollars par an. Trois grands chanteurs de reggae 32/ auraient des revenus annuels de 250 000 à 750 000 dollars par an. Selon des estimations, les ventes de musique reggae aux Etats-Unis ont atteint 270 millions de dollars en 1992/93. "Japan Splash" attirerait environ 100 000 spectateurs lors de concerts donnés dans tout le Japon. A Trinité-et-Tobago, on estime que les exportations d'instruments pour steel band à destination des Etats-Unis (50 %) et de 34 autres pays ont rapporté entre 1989 et 1994 0,54 million de dollars. Pendant la même période, les exportations d'enregistrements auraient rapporté en outre 91 000 dollars.

55. Ces données sont partielles, mais englobent les contributions des festivals culturels insulaires (Reggae Sunsplash, festivals de jazz, Cropover à la Barbade, Heritage Month à Tobago, Carnival à Trinité-et-Tobago) et les versions métropolitaines, notamment de ces dernières manifestations (par exemple, Labour Day à Brooklyn, Caribana à Toronto, Brixton Carnival à Londres et beaucoup de variantes de moindre importance dans toute l'Amérique du Nord et dans quelques villes européennes). Ces activités culturelles sont compétitives au niveau mondial et proviennent d'initiatives d'expression culturelle, qui ont leurs racines dans la société caraïbe.

56. Au cours des deux dernières décennies, les Caraïbes sont devenues une région clef dans l'industrie des services financiers et juridiques extraterritoriaux et ont fait preuve d'une aptitude remarquable à répondre à la diversification de la demande internationale de services offshore. Après une période de développement rapide des activités bancaires extraterritoriales pendant les années 70 et jusqu'au milieu des années 80, le secteur des services caraïbes d'investissements offshore est devenu plus complexe, à mesure que les juridictions insulaires adoptaient des législations nouvelles pour attirer les affaires offshore. La compétitivité est devenue vitale dans

l'industrie, et l'innovation dans la mise au point de produits offshore a été couronnée de succès. En particulier, les juridictions caraïbes sont devenues compétitives pour répondre aux besoins des entreprises internationales qui s'intéressent à la formation rapide de sociétés extraterritoriales leur permettant d'opérer dans un environnement mondial en évolution accélérée. Il importe de noter que ces pays ont fait, au cours des dernières années, des efforts considérables pour réglementer et surveiller le secteur en vue d'empêcher les juridictions extraterritoriales d'abriter des activités financières délictueuses.

57. Les juridictions caraïbes extraterritoriales ont représenté, à la fin de 1994, 74 % du nombre total de sociétés offshore enregistrées dans toutes les juridictions insulaires. Les principaux centres bancaires caraïbes offshore se situent actuellement aux Bahamas, dans les îles Caïmanes et dans les Antilles néerlandaises. Il existe également dans ces territoires des services extraterritoriaux autres que bancaires. Ce sont les îles Vierges britanniques qui comptent le plus de sociétés offshore immatriculées par rapport au nombre d'habitants.

58. La logistique cinématographique est un secteur en expansion des activités de services dans les Caraïbes. Elle procure aux cinéastes toute une série de biens et de services qui exigent planification, coordination et fiabilité. Offrir le plus possible d'intrants locaux tout en satisfaisant aux normes internationales de qualité, tel est le défi que les îles caraïbes essaient de relever dans ce secteur. Les compagnies cinématographiques qui viennent dans les îles et ont recours à des services logistiques ne sont pas toutes apparentées à l'industrie du tourisme. Toutefois, on attend généralement des films qu'ils mettent en valeur les qualités du milieu insulaire et servent ainsi de publicité, soit en attirant des touristes, soit en faisant apparaître des atouts qui intéressent le monde des affaires.

59. Les autres avantages que les pays insulaires retirent des activités de logistique cinématographique proviennent de l'effet multiplicateur des dépenses faites par les cinéastes (redevances versées au gouvernement, salaires du personnel à court terme, achats de divers biens et services, etc.). La logistique cinématographique profite donc aux économies insulaires d'une manière analogue aux activités touristiques. Dans certains pays et territoires de la région, le gouvernement a nommé un Commissaire à l'activité cinématographique pour faciliter et coordonner la fourniture des biens et services nécessaires.

60. L'exportation de services de main-d'oeuvre, bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité planifiée et qu'elle n'ait pas la moindre chance d'être libéralisée, est une source appréciable de devises pour beaucoup de pays caraïbes. Les estimations des gains nets des services de main-d'oeuvre pour plusieurs îles caraïbes, ainsi que ces courants en pourcentage des exportations de marchandises, sont les suivants : à Antigua, les rentrées provenant des services de main-d'oeuvre équivalent à 62 % des exportations de marchandises ³³/; à la Grenade, elles sont de 85 %; à Saint-Vincent-et-Grenadines, de 37 %; à la Jamaïque, de 17 %; à Sainte-Lucie de 15 %; à la Barbade, de 9 %; à Belize, d'environ 10 %.

Chapitre IV

COOPERATION COMMERCIALE REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE

A. CARICOM

61. Après la disparition rapide de la Fédération des Indes occidentales (1958-1961), une stratégie d'intégration économique régionale a été mise en place en 1967 avec la formation de l'Association de libre-échange des Caraïbes (CARIFTA). Cette phase intérimaire a bientôt été suivie, en 1973, du Traité de Chaguaramas qui a créé la CARICOM. Ce traité prévoyait plusieurs formes d'intégration allant de l'intégration classique des marchés à l'intégration moins orthodoxe de la production. La CARICOM est maintenant arrivée au stade du marché et de l'économie uniques. Le fait même qu'elle a pu survivre et approfondir les liaisons économiques régionales est une réussite, étant donné le sort de tant d'autres expériences d'intégration régionale ailleurs dans le monde en développement. De plus, elle a deux principaux domaines d'action : le libre-échange et la coopération fonctionnelle.

62. La CARICOM a réussi à supprimer à peu près les obstacles tarifaires et non tarifaires à la libre circulation des biens et services entre Etats membres. Elle possède un tarif extérieur commun et un plafond tarifaire de 20 % entrera en vigueur au 1er janvier 1998. Les obstacles aux investissements transfrontières sur les bourses nationales de valeur ont été levés. La suppression des obstacles à la circulation de la main-d'oeuvre a commencé au profit de diplômés de l'Université des Indes occidentales et de l'Université de la Guyana. Des discussions sont en cours sur une monnaie régionale commune 34/. La CARICOM a progressé dans l'harmonisation des avantages fiscaux offerts aux investisseurs étrangers, bien qu'il y ait eu quelques décalages sur ce point.

63. La coopération fonctionnelle est aussi un domaine où la CARICOM a remporté des succès. On peut citer comme exemples les examens des écoles secondaires (Caribbean Examinations Council), la santé et la météorologie. La coopération fonctionnelle qui a une influence plus directe sur le développement sectoriel comprend l'Association des producteurs de bananes des îles du Vent (WINBAN) et un projet de l'Association caraïbe de tourisme (CTO) qui a pour but de commercialiser les Caraïbes comme une seule et même région touristique. Le Traité de la CARICOM renferme également plusieurs dispositions qui ont en fait pour but d'infléchir le choix des sites d'activités sectorielles à l'intérieur de la Communauté caraïbe. Les trois grandes catégories d'initiatives applicables à toute la CARICOM concernent l'agriculture, l'industrie et les entreprises régionales.

64. Dès les débuts de la CARICOM, des efforts ont été faits pour influencer la nature de la production agricole régionale, à commencer par le Protocole sur la commercialisation des produits agricoles, l'Accord sur les huiles et matières grasses et le Plan de marchés garantis. Ces trois programmes avaient essentiellement pour objet d'offrir un marché garanti dans les quatre principaux pays de la CARICOM pour la production des pays de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (et de Belize) 35/. Cet effort initial a été relativement couronné de succès, mais les produits considérés ne représentaient qu'une faible proportion des récoltes dans les pays visés de la région, ainsi que du commerce à l'intérieur de la CARICOM.

65. Un plan alimentaire régional plus ambitieux a été adopté par la Conférence des chefs de gouvernement en 1975. Le Programme de la Communauté des Caraïbes pour le développement agricole a été élaboré pendant une grande partie des années 70 et 80 au secrétariat de la CARICOM. Des études de préfaisabilité et de faisabilité ont été faites sur un certain nombre de produits agricoles régionaux, par exemple : céréales, légumineuses, fruits et légumes, épices et huiles essentielles, bétail et produits du bétail, poisson et produits à base de poisson, huiles et matières grasses. Certains pays de la CARICOM ont été reconnus comme les sites qui se prêtaient le mieux à cette production agricole suivant une combinaison de critères économiques et politiques.

66. Un programme analogue pour l'industrie a été lancé par le secrétariat de la CARICOM dans les années 80. Il était axé sur des projets régionaux d'investissement. Plusieurs modes de protection ont été proposés pour la période initiale d'établissement de ces industries régionales. A partir d'un rapport sur un plan de programmation industrielle pour la CARICOM, émanant du Groupe consultatif du CEGIR, le secrétariat de la CARICOM a demandé à des organismes de consultants des études de faisabilité complémentaire. Au vu de ces études, un certain nombre de projets éventuellement viables ont été définis, avec les sites recommandés. A leur réunion de 1985, les chefs de gouvernement de la CARICOM se sont entendus pour lancer un plan de programmation industrielle de la CARICOM, comportant 18 projets alloués aux Etats membres. Ils ont également recommandé que le plan se situe dans le cadre d'un Protocole sur la programmation industrielle. Le texte final du protocole a fait l'objet d'un accord en 1988, mais il a encore fallu trois ans (jusqu'en 1991) pour qu'il reçoive la dernière signature.

67. Dès 1976, trois ans après la signature du Traité de Chaguaramas, les Ministres des finances de la CARICOM sont arrivés à un accord portant création d'un Régime des entreprises de la CARICOM (CER). Par cet accord, les pays de la CARICOM s'engageaient à accorder un appui spécial et privilégié à la création d'entreprises régionales qui procéderaient à une intégration de la production dans les secteurs agricole, manufacturier et minier. Les dispositions spéciales avaient trait aux domaines de crédit; au rapatriement des bénéficiaires; à la protection contre les importations au moyen de restrictions quantitatives et d'incitations fiscales, ces dernières n'étant accordées que pour l'agriculture, le tourisme et la foresterie.

68. Les pays de la CARICOM ont aussi constitué un certain nombre d'autres entreprises régionales dans le domaine de l'infrastructure. On peut citer ainsi la Leeward Islands Air Transport Company (LIAT), ainsi que la West Indian Shipping Company (WISCO) et la Caribbean Air Cargo (CARICARGO). Un dernier exemple est celui de la cimenterie Arawak, coentreprise entre la Barbade et Trinité-et-Tobago.

69. Les efforts d'intégration de la production régionale concernant l'agriculture, l'industrie et les entreprises régionales semblent avoir été battus en brèche par les événements, y compris par la libéralisation unilatérale du commerce entre les principaux pays de la CARICOM, le Cycle d'Uruguay, l'ALENA et le prochain Accord de libre-échange des Amériques. Le secrétariat de la CARICOM a constaté que des limitations dans la gestion de ces programmes avaient joué un rôle décisif dans les résultats effectifs.

En 1991, il a entrepris un bilan de l'expérience en matière de localisation des industries et a conclu qu'au niveau national aucune directive n'avait été fixée pour ces projets et qu'aucune action précise n'avait été entreprise.

B. Accord de libre-échange des Amériques (FTAA)

70. La CARICOM a participé en outre en décembre 1994 au Sommet des Amériques à Miami, où un accord a été conclu en vue d'un Accord de libre-échange des Amériques (FTAA) d'ici à 2005. Lors d'une réunion tenue à Denver (Colorado) en 1995 pour amorcer des échanges de vues sur le mécanisme de mise en oeuvre du FTAA, six groupes de travail ont été constitués. L'un d'eux, présidé par la Jamaïque, s'occupe des petits pays. L'accord semble s'être fait pour que la CARICOM participe à ce groupe de travail et une réunion au moins a déjà été convoquée pour faire participer les institutions régionales à cette initiative.

C. Association des Etats des Caraïbes

71. L'initiative indépendante la plus importante prise par les pays caraïbes pour faire face à un environnement économique mondial en voie de mutation a été la création de l'Association des Etats des Caraïbes. Cet organisme comprend les pays des Caraïbes et d'Amérique centrale, ainsi que les pays du troisième groupe (Mexique, Venezuela et Colombie). L'Association n'est pas un accord commercial régional, mais offre la possibilité d'en devenir un. C'est un système de coopération où il est question de libéralisation du commerce, mais il ne comporte pas de mécanismes d'intégration commerciale, bien que l'article 20 autorise deux membres ou plus à décider de procéder à une intégration commerciale. Lors du lancement de l'Association à Trinité vers la fin de 1995, les trois questions économiques proposées aux fins de discussions en vue d'une coopération étaient le tourisme, le commerce et les transports. La CARICOM a également signé des accords commerciaux spéciaux unidirectionnels avec la Colombie et le Venezuela. Trinité-et-Tobago a négocié un accord de portée partielle avec le Venezuela.

D. Le cas spécial de Cuba

72. Dans le cas de Cuba, la question critique est celle-ci : quelles seraient, pour le reste des Caraïbes, les conséquences de la levée de l'embargo économique des Etats-Unis ? Les entreprises des Etats-Unis seraient déjà en train d'examiner les perspectives 36/, tandis que la Communauté économique européenne a envoyé une délégation à La Havane en novembre 1995 37/. On perçoit toutes les possibilités de commerce et d'investissement que la levée de l'embargo ouvrirait sur un marché cubain de 11 millions d'habitants. Cuba a signé l'Accord de l'OMC et aurait, semble-t-il, créé 20 comités interministériels chargés d'étudier les incidences de pareille décision sur l'économie cubaine. Au niveau de l'hémisphère, Cuba a signé des accords bilatéraux avec les membres de l'ALADI - Mexique, Colombie, Venezuela, Equateur, Pérou, Bolivie, Brésil, Argentine, Uruguay. Chaque accord renferme une liste de produits jouissant de l'accès préférentiel. En 1996, Cuba entamera des négociations avec les pays du MERCOSUR en vue de remplacer les accords bilatéraux conclus avec les Etats membres.

73. Avec la CARICOM, Cuba a proposé un accord bilatéral et les discussions se poursuivent. Néanmoins, une déclaration a été signée avec Trinité-et-Tobago en vue de négocier un accord bilatéral. Pour ce qui est des liens commerciaux avec les Caraïbes, les dirigeants cubains ont indiqué qu'il y avait plusieurs obstacles, dont les transports, les lacunes de l'information et l'absence d'accords avec les Caraïbes. Ainsi qu'un fonctionnaire cubain l'a indiqué, les entrepreneurs achètent plus volontiers au Mexique, car il existe un accord comportant l'exemption de droits. Des accords bilatéraux sont également proposés avec la République dominicaine, Haïti, le Venezuela, le Mexique et la Colombie. La Chambre de commerce cubaine, qui compte environ 250 membres, envisage une grande foire commerciale en 1996. Cette organisation professionnelle s'intéresse à la conclusion d'accords de collaboration avec d'autres pays caraïbes en vue de l'accueil de touristes à destinations multiples, mais l'initiative n'a pas trouvé beaucoup d'écho dans la région.

Chapitre V

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

74. Les difficultés essentielles rencontrées par les pays en développement insulaires, en général, sont doubles : échelonner dans le temps les effets négatifs éventuels des changements qui interviennent dans le système commercial mondial et tirer le maximum des possibilités résultant de ces changements. La capacité des pays caraïbes en développement insulaires de faire face efficacement à ces difficultés a été mise en lumière dans le rapport. Les observations ci-après énoncent brièvement quelques conclusions et recommandations.

A. Caractéristiques de l'insularité

75. Le meilleur atout des Caraïbes est peut-être la résistance de leur population. Les sociétés caraïbes ont une extraordinaire capacité d'endurance et d'adaptation. Leur deuxième atout est leur faible dimension. Avec une population totale d'environ 32 millions d'habitants, les ressources physiques nécessaires à la simple survie ne sont pas aussi énormes que, par exemple, en Afrique subsaharienne ou en Asie continentale (Chine, Inde, Bangladesh). Enfin, les Caraïbes sont à proximité des immenses et riches marchés de l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada), à la différence d'autres îles et pays qui sont éloignés des grands marchés de consommation.

76. Les économies caraïbes, en revanche, se trouvent devant trois types de menaces. D'abord, la menace de catastrophes naturelles, particulièrement exacerbée par les changements climatiques. Ensuite vient le spectre de l'effondrement des marchés préférentiels évoqué plus haut. Puis la menace résultant de la mondialisation. Enfin, le risque de franchir les limites de la capacité biologique écoculturelle. Ces facteurs ont tous des conséquences pour le commerce.

77. Les économies insulaires sont particulièrement touchées par les catastrophes naturelles, notamment par les ouragans. Les Caraïbes ne font pas exception. On estime qu'entre 1722 et 1990 les ouragans ont fait 43 000 morts, les éruptions volcaniques 30 000 et les tremblements de terre 16 000 38/. De nos jours, bon nombre des prévisions scientifiques courantes semblent indiquer que les changements du climat de la planète augmentent la probabilité d'une fréquence et d'une intensité plus grandes des catastrophes naturelles (en particulier des ouragans).

78. Dans un document de travail destiné à la Conférence des petits Etats en développement insulaires en avril 1994, le PNUE a lancé une mise en garde : "La région caraïbe au sens large, avec ses nombreux pays à économie insulaire fondée sur des activités telles que la pêche et/ou le tourisme, est particulièrement vulnérable aux changements physiques qui vont de pair avec les changements climatiques et la montée du niveau des océans." L'année 1995, par exemple, a été particulièrement désastreuse pour beaucoup des îles des Caraïbes orientales à cause des ouragans. Les dégâts causés aux îles de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales et des territoires dépendants de la France, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et des Etats-Unis, y compris Porto Rico, sont évalués à 5 milliards de dollars en 1995, et ont fait 25 morts et de nombreux blessés ou sans-abri 39/. Ces dégâts se répercutent directement sur les possibilités d'exportation de produits agricoles et de tourisme.

79. Les économies insulaires, y compris celles des Caraïbes, se caractérisent par des systèmes écologiques fragiles susceptibles d'être facilement perturbés par des activités socio-économiques. Les petites îles peuvent être considérées, du point de vue des incidences sur l'environnement, comme composées uniquement de zones côtières. En d'autres termes, les activités socio-économiques terrestres ont un effet immédiat et direct sur le milieu marin. Le tourisme lui-même peut endommager un environnement vierge et en menacer la durabilité.

80. Le fait même de l'"insularité" crée une mentalité particulière moins vis-à-vis du reste du monde qu'entre îles et pays voisins. L'insularité incite les pays pris individuellement à ne pas partager suffisamment leurs connaissances et leurs expériences et à ne pas agir de concert en traitant avec le reste du monde. Un autre inconvénient, particulièrement réel pour les petites îles, est celui des déséconomies d'échelle dans la production, la commercialisation et la mise en place d'une infrastructure sociale et physique, ainsi que dans l'administration publique. D'autres faiblesses encore tiennent au caractère ouvert de l'économie et de la société. Elles accentuent le risque de forte dépendance à l'égard du commerce extérieur et de vulnérabilité aux chocs exogènes, en même temps que les problèmes de sécurité nationale.

B. Actions possibles

• Nouvelles possibilités de marchés d'exportation

81. Il conviendrait d'encourager une recherche plus ciblée sur des activités dynamiques nouvelles telles que l'écotourisme, les produits écologiques, les services d'information (particulièrement dans les activités spécialisées de haut niveau) et les services culturels (musique, cinéma et festival/patrimoine), ce qui augmenterait la somme de connaissances permettant aux pouvoirs publics de prendre des mesures pour seconder les efforts des entrepreneurs.

• Appui aux industries d'exportation existantes

82. Un certain nombre de services peuvent être fournis moyennant un coût raisonnable à l'appui d'industries d'exportation intéressantes (tourisme, minéraux, agriculture, etc.) à partir d'intrants disponibles sur place. Il s'agit notamment de la réparation, de la maintenance et du mouillage des navires et autres embarcations de mer. Il conviendrait d'accorder une haute priorité au développement de cette industrie de services.

• Planification en vue de faire face aux nouveaux défis du commerce mondial

83. Il existe maintenant, dans le cadre de l'ALENA et de la Communauté européenne, un certain nombre d'accords de produit spécifiques, qui ont une importance vitale pour les pays caraïbes en développement insulaires, en particulier les protocoles relatifs à la banane et au sucre. Il est indispensable d'élaborer des stratégies de rechange pour répondre aux exigences nouvelles qui apparaîtront quand ces protocoles seront révisés.

Il en va de même des diverses dispositions de l'Accord de l'OMC, dont l'interprétation et l'application demandent un savoir-faire technique plus poussé.

84. En général, le secteur public autant que le secteur privé connaissent peu les incidences du Cycle d'Uruguay, de l'ALENA, de la Communauté européenne/Convention de Lomé et de l'Accord de libre-échange des Amériques. Il est donc proposé d'étendre la diffusion des connaissances pertinentes à travers divers moyens de communication, de même que par des journées d'étude et des conférences. A moins que les populations caraïbes ne soient sensibilisées à l'évolution de l'environnement commercial mondial, leur capacité de réagir et de profiter des occasions nouvelles restera limitée. Les pays donateurs devraient être prêts à fournir l'assistance technique voulue. Des initiatives de coopération régionale dans ce domaine devraient aussi être vigoureusement encouragées.

NOTES

1/ Les chiffres qui ont servi à établir ce rapport paraîtront dans un document annexe distinct.

2/ Par suite de la fermeture des raffineries offshore de Curaçao et Aruba.

3/ Ces derniers comprennent le pétrole importé et raffiné sur place. D'où le chiffre de 63 % pour l'année 1980.

4/ Jamaïque, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, et même, dans une certaine mesure, Haïti, Barbade, ainsi que Cuba (par suite de l'effondrement du bloc soviétique).

5/ D.A. Pantin, The impact of Trade Liberalization on the Import Competing Sectors in Trinidad and Tobago: with particular reference to the Manufacturing sector, Trinité-et-Tobago, Manuf. Ass., décembre 1992.

6/ M. Witter, On the Impact of the Proposed Reform of the Common External Tariff on the Cost of living and on the Manufacturing Sector in Jamaica, Planning Institute of Jamaica, octobre 1992.

7/ Pour une évaluation récente du "Libre-échange dans les Amériques", voir Sénat du Canada, le libre-échange dans les Amériques : Rapport intérimaire du Comité permanent des affaires étrangères du Sénat, août 1995.

8/ Banque mondiale, Policy Research Bulletin, vol. 6, No 1, janvier/février 1985.

9/ Groupe REDNA, The Uruguay Round Agreements: Implications for the CARICOM Region, avant-projet établi pour le secrétariat de la CARICOM, août 1995.

10/ Banque mondiale, Policy Research Bulletin, vol. 6, No 1, janvier/février 1985:1).

11/ David Greenway et Chris Milner, The Uruguay Round and Commonwealth Developing Countries: An assessment, Secrétariat du Commonwealth, juin 1994.

12/ Greenaway et Milner citent une étude de Stevens et Kennas qui signale que l'Union européenne libéralisera moins de 1 % (0,12 %) du commerce précédemment objet de restrictions au cours de la première phase de la transition.

13/ Depuis le 22 février 1996, tous les Etats insulaires caraïbes sont membres de l'Organisation mondiale du commerce.

14/ M. Davenport, Impact of the Uruguay Round and NAFTA on Commonwealth Caribbean countries with special reference to Jamaica, secrétariat du Commonwealth, mai 1995.

15/ Groupe REDNA, op. cit.

16/ Davenport, op. cit.

17/ Rodriguez Ennio, Central America. Common Market, Trade liberalization and Trade Agreement. Conference on Economic Integration in the Western Hemisphere: Prospects for Latin America. Univ. of Notre Dame, ronéotypé, avril 1993.

18/ Voir G.S.R. Associates, Report on the NAFTA for CARICOM Secretariat, juin 1994. Voir également pour de brefs "sujets de réflexion" : Gill, Henry, the NAFTA problematic and the Challenges for the Caribbean Community, North-South Centre Caribbean Program, septembre 1993.

CSR, Report for Congress (US), Caribbean Basin Countries: Implications of NAFTA, mai 1993.

19/ Les accords secondaires de l'ALENA relatifs à la main-d'oeuvre et à l'environnement peuvent avoir aussi certaines répercussions sur le commerce, mais elles demandent à être interprétées à partir d'études plus détaillées.

20/ Les coûts horaires de la main-d'oeuvre dans l'industrie jamaïcaine sont de 0,91 dollar des Etats-Unis, contre 0,88 dollar au Mexique.

21/ Voir les ouvrages suivants de Christopher Stevens :

- Non-Technical Experts from Jamaica, Overseas Development Institute, Londres, ronéotypé, janvier 1990.
- The European Single Market: Implications for Caribbean Manufacturing and Agricultural Trade, Senior Policy services on EC and the Caribbean in the 1990's, Caribbean Development Bank, novembre 1990.

22/ Voir D. Robertson, EEC 1992 and the small island States., ronéotypé, National Centre for Development Studies, The Australian Univ., 1990.

23/ Voir 2.3.2 a) et 2.3.2 b).

24/ Cette section est fondée sur des entrevues qui ont eu lieu avec des représentants de la fonction publique et du secteur privé à Trinité-et-Tobago, au Guyana (y compris le secrétariat de la CARICOM), à la Barbade, à la Jamaïque et à Cuba.

25/ Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Dominique, Cuba, République dominicaine et Haïti.

26/ Dans un pays caraïbe, les fonctionnaires ont reconnu qu'ils ne connaissaient pas les incidences des engagements pris en matière de services et ont organisé le détachement de deux économistes auprès de l'OMC à Genève. Le pays a, depuis, partagé ces experts avec deux autres îles voisines et de moindre dimension.

27/ C. Seaforth, "Agricultural Production and Natural Products" dans A. Mohammed et D.A. Pantin (éditeurs) : Planning for Sustainable Development in the Caribbean, UWI/McGill, 1995.

28/ Rhums et spiritueux de la marque Sangster, Sunday Express, Trinité-et-Tobago, 13 février 1994.

29/ Herbarium Ltd. Supplement, Sunday Express, Trinité-et-Tobago, 10 décembre 1995.

30/ Beaucoup sont des touristes locaux arrivant de Trinité, mais la proportion de visiteurs étrangers augmente.

31/ Les renseignements qui suivent sont tirés de Bourne et Alsopp. Voir C. Bourne et M. Alsopp, *The potential of Cultural Service Exports from the Caribbean*, Conférence sur les services dans les Caraïbes, Jamaïque, ronéotypé, 1995.

32/ Shabba Ranks, Buju Banton, Lady Patra.

33/ Il convient toutefois de noter qu'Antigua est un pays qui vit du tourisme.

34/ Le groupement sous-régional de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales possède déjà une monnaie commune : le dollar des Caraïbes orientales.

35/ Essentiellement tubercules amyliacés et produits de la noix de coco.

36/ Voir Associated Press Report, par Maggie Jackson, intitulé "Havana ho? US companies look toward Cuba despite embargo", Trinité, Guardian, 29 novembre 1995.

37/ Voir David Jessop : "Anxiety as Europe eyes Cuba's open window, Trinité-et-Tobago", Sunday Express, 19 novembre 1995.

38/ Voir tableau 2 ii) dans D.A. Pantin, The Economics of Sustainable Development in Small Caribbean Islands, The University of West Indies: Centre for Environment and Development, Jamaïque, et Département des sciences économiques, Trinité, avril 1994, p. 18 à 20.

39/ Ricky Singh, The Barbados Advocate, 28 décembre 1995, p. 14.